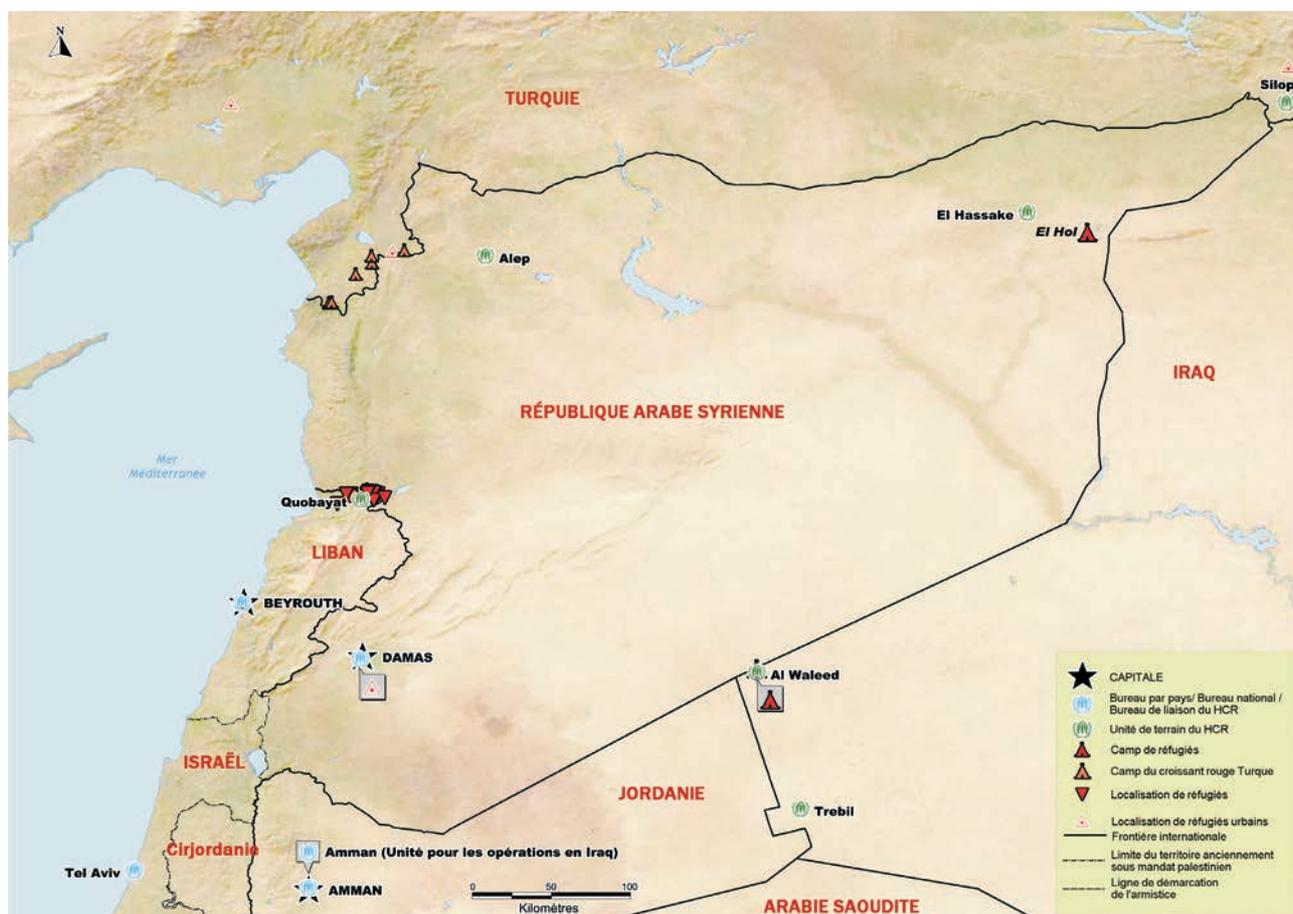


# RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE



## Faits marquants

- En dépit des troubles croissants observés en République arabe syrienne, le HCR a travaillé en coopération avec ses homologues gouvernementaux pour préserver l'espace de protection offert aux réfugiés.
- En avril 2011, un décret présidentiel a accordé la nationalité syrienne à 104 000 Kurdes, précédemment apatrides.

- Le HCR a appuyé plus de 160 bénévoles expérimentés, issus de la communauté réfugiée, qui ont étendu les circuits de communication avec les réfugiés et facilité les interventions au profit des plus démunis.
- L'accord de coopération conclu par le HCR et le ministère des Affaires sociales et du Travail permet aux réfugiés qui ont des besoins particuliers d'accéder à des services sociaux essentiels, assurés par l'État.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

| Type de population           | Origine           | Total          | Nb pers. assistées par le HCR | % femmes | % < 18 ans |
|------------------------------|-------------------|----------------|-------------------------------|----------|------------|
| <b>Réfugiés</b>              | Iraq <sup>1</sup> | 750 000        | 100 300                       | 51       | 39         |
|                              | Somalie           | 2 500          | 2 500                         | 61       | 50         |
|                              | Afghanistan       | 1 800          | 1 800                         | 48       | 44         |
|                              | Soudan            | 600            | 600                           | 44       | 50         |
|                              | Pays divers       | 600            | 600                           | 58       | 30         |
| <b>Demandeurs d'asile</b>    | Iraq              | 900            | 900                           | 44       | 39         |
|                              | Soudan            | 270            | 270                           | 42       | 43         |
|                              | Afghanistan       | 170            | 170                           | 43       | 33         |
|                              | Somalie           | 140            | 140                           | 56       | 41         |
|                              | Yémen             | 110            | 110                           | 44       | 40         |
|                              | Pays divers       | 250            | 250                           | 43       | 29         |
| <b>Apatrides<sup>2</sup></b> | Apatrides         | 231 000        | -                             | -        | -          |
| <b>Total</b>                 |                   | <b>988 340</b> | <b>107 640</b>                |          |            |

<sup>1</sup> Le nombre de réfugiés iraqiens correspond à une estimation des autorités ; quelque 100 300 Iraquiens bénéficient de l'assistance du HCR. La ventilation démographique ne concerne que les réfugiés enregistrés.

<sup>2</sup> Le chiffre prévisionnel pour les apatrides présenté dans l'Appel global 2011 correspondait à des estimations de Human Rights Watch et d'Amnesty International. L'estimation de fin d'année est fondée sur les informations communiquées par le Service de l'état civil, qui indique que 69 000 apatrides ont reçu des cartes d'identité au cours de l'année 2011.

- L'Organisation a prodigué des soins de santé primaires, secondaires et tertiaires aux réfugiés répondant aux critères requis par l'intermédiaire de dispensaires gérés par le Croissant-Rouge arabe syrien et d'hôpitaux publics. Quelque 107 000 patients réfugiés ont bénéficié de soins de santé primaires et de services de consultation externes en 2011.
- Plus de 21 000 enfants réfugiés ont bénéficié de bourses d'études pour suivre l'enseignement dispensé dans les écoles publiques syriennes.
- En 2011, le Gouvernement s'est de nouveau engagé à adopter une loi sur l'asile, toujours en cours d'élaboration.

## | Environnement opérationnel |

Le plan d'opérations du HCR pour 2011 était fondé sur deux hypothèses : a) stabilité en République arabe syrienne et par conséquent préservation de l'espace de protection ; b) amélioration continue de la sécurité et de la stabilité politique en Iraq. Les événements survenus l'an dernier dans la région ont mis à mal ces hypothèses, modifiant le contexte opérationnel pour les réfugiés, le HCR et ses partenaires.

La hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles a réduit le pouvoir d'achat déjà bien bas des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment de celles qui reçoivent son aide financière.

Les programmes de réinstallation ont été suspendus lorsque les missions des pays de réinstallation ont quitté la République arabe syrienne en raison de problèmes de sécurité. Les familles de réfugiés vulnérables ont donc été forcées de s'en remettre exclusivement à l'assistance financière du HCR.

## | Réalisations et impact |

### • Objectifs et cibles prioritaires

Les principaux objectifs du HCR consistaient à préserver l'espace de protection disponible pour les réfugiés et les demandeurs d'asile en République arabe syrienne et à satisfaire leurs besoins essentiels.

### Environnement de protection favorable

- En dépit des événements survenus dans le pays et dans l'ensemble de la région, la majorité des réfugiés a continué à avoir accès au territoire syrien et à l'asile dans ce pays. L'élaboration d'une loi nationale sur l'asile était toujours en cours en 2011. Le HCR a commandé deux études, l'une sur l'obligation du Gouvernement de protéger les réfugiés et l'autre sur une loi-type relative aux réfugiés, susceptible d'être adaptée au contexte syrien et respectant dans le même temps les normes internationales.
- La réglementation en matière d'immigration continue de reconnaître un ensemble de droits minimum (comme l'accès au territoire, le séjour temporaire légal, la liberté de circulation et l'accès aux écoles et à l'enseignement) aux réfugiés irakiens et non irakiens.
- Le HCR a poursuivi ses interventions en faveur de cas individuels et est parvenu à empêcher 35 expulsions.

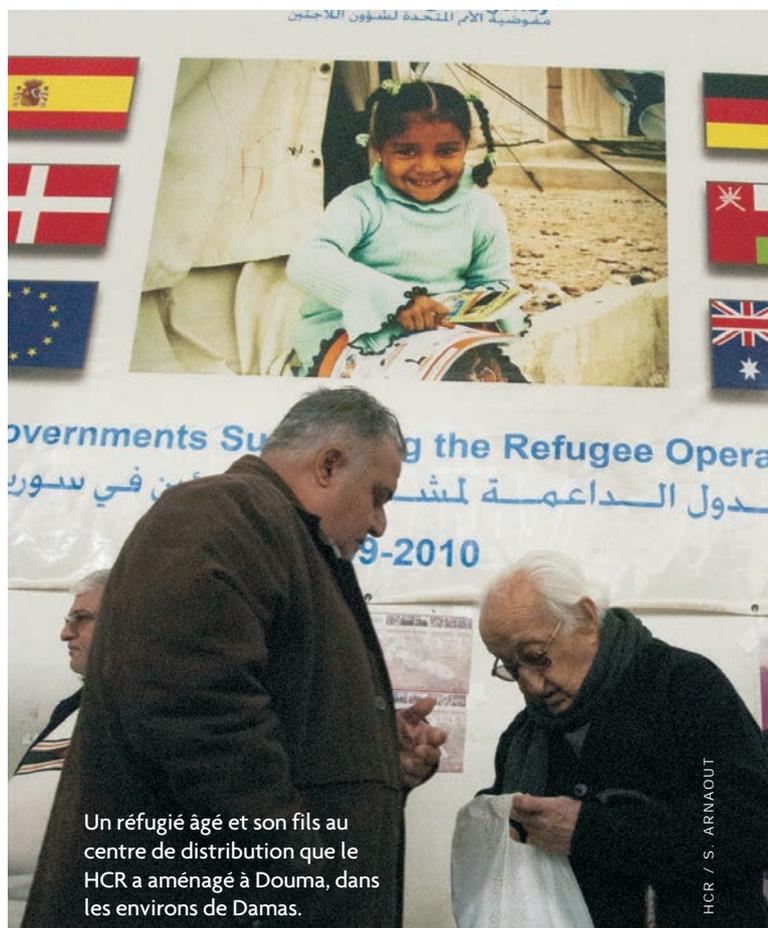
### Procédures de protection équitables

- En moyenne, 1 500 personnes sont arrivées chaque mois dans le pays, de sorte que le nombre total de réfugiés enregistrés en République arabe syrienne a été supérieur à 15 000 en 2011 ; au cours de cette même période, plus de 55 000

personnes ont obtenu le renouvellement du certificat attestant leur qualité de réfugié. Lors de l'enregistrement, les réfugiés ont reçu des documents facilitant la régularisation de leur séjour en République arabe syrienne et leur permettant en outre d'accéder à divers services, tels que la réinstallation, l'assistance financière et l'aide médicale et alimentaire.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR a offert à quelque 550 victimes de violences sexuelles et sexistes des conseils juridiques, une aide financière, un hébergement, une assistance médicale, un accompagnement psychosocial, des services éducatifs et des formations professionnelles. Trente-cinq femmes ont été accueillies avec leurs enfants dans un refuge financé par l'Organisation. Près de 500 membres de la communauté réfugiée ont été formés à la prévention et à l'intervention en matière de violence sexuelle et sexiste ; parallèlement, quelque 400 femmes et adolescents ont participé à des activités tenant compte des sexes et destinées à leur inculquer les compétences nécessaires à la vie courante. Trente femmes et sept jeunes filles détenues dans des établissements pénitentiaires ont reçu une aide juridique et des visites régulières. Des activités de formation professionnelle et d'acquisition de compétences pratiques, tenant compte des sexes, ont également été entreprises au bénéfice de femmes et de jeunes filles particulièrement vulnérables. Enfin, le HCR a offert une assistance sociale à près de 77 000 personnes et des conseils en matière de protection à plus de 3 100 individus.



Un réfugié âgé et son fils au centre de distribution que le HCR a aménagé à Douma, dans les environs de Damas.

## Besoins et services essentiels

- L'Organisation a versé des allocations financières à 12 300 familles par mois (près de 40 000 individus) en moyenne afin de leur permettre de payer leur loyer. Elle a en outre offert une aide spécifique à quelque 3 400 femmes en situation de risque, 2 100 personnes âgées et 2 200 personnes handicapées.
- Plus de 107 000 individus ont bénéficié de soins de santé primaires, secondaires et tertiaires, dispensés par le HCR par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien et des hôpitaux publics. Un système bien établi d'orientation et de prise en charge a permis à quelque 11 000 individus d'accéder à des services de soins secondaires et tertiaires.
- L'Organisation a fourni, à titre ponctuel, des bourses d'études à plus de 21 500 enfants réfugiés irakiens. Le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire est passé de quelque 15 400 à 17 500 en 2011. Le taux de scolarisation dans le primaire était d'environ 82 pour cent. Cependant, le taux de scolarisation de la population d'enfants réfugiés dans le secondaire était estimé à 30 pour cent seulement.
- Plus de 600 individus ont suivi des cours d'alphabétisation (lecture, écriture et calcul) et près de 8 000 personnes ont bénéficié d'un enseignement parascolaire. En outre, 310 étudiants ont reçu des bourses d'études supérieures, dont trois accordées dans le cadre du programme DAFI financé par l'Allemagne, ce qui leur a permis de suivre un enseignement dans des universités syriennes publiques.

## Participation et autogestion communautaires

- Quelque 70 000 personnes ont bénéficié d'une assistance sociale, de sorte que le nombre-cible de 45 000 personnes a été dépassé.
- Le HCR a organisé des séances de formation structurées ou informelles aux métiers de la couture, de la coiffure, de l'artisanat et de la cuisine, au bénéfice d'environ 9 300 participants ; parallèlement, une vingtaine d'individus (des jeunes pour la plupart) ont reçu à titre expérimental des subventions pour entreprendre des activités génératrices de revenus. Une évaluation des besoins a été organisée en 2011, avec la participation de quelque 80 pour cent de la population relevant de la compétence du HCR.

## Solutions durables

- Le HCR a soumis des demandes de réinstallation pour à peine plus de 9 000 réfugiés, contre les 13 000 initialement prévus. Il y a eu plus de 4 600 départs et quelque 1 200 personnes ont reçu une aide pour regagner leur pays de leur plein gré.

## Relations extérieures

- En 2011, le HCR a produit trois documentaires sur : 1) la vie des réfugiés en République arabe syrienne, *United in Exile*, traduit en plusieurs langues ; 2) le programme d'enseignement supérieur destiné aux réfugiés ; 3) les services d'enregistrement en milieu urbain.

## Logistique et appui opérationnel

- Le HCR a passé 155 marchés sur place et 17 marchés à l'international. Des réseaux de distribution efficaces ont été mis en place, en coordination avec les partenaires.

## Contraintes

Les troubles en cours dans certaines régions du pays ont restreint la portée des activités de l'Organisation et sa mobilité.

Le HCR n'a pas été en mesure d'utiliser pleinement la réinstallation aux fins de la protection et du partage des charges car le personnel disponible pour traiter les demandes était moins nombreux dans les bureaux de représentation des principaux pays de réinstallation, en raison des restrictions de sécurité. Ceci a eu un effet préjudiciable sur les solutions durables qui auraient pu être offertes à quelque 20 000 personnes.

Si rien n'indique que les réfugiés soient soumis à des pressions directes et s'il n'y a pas de raisons de craindre pour leur sécurité, les troubles actuels ont entraîné une dégradation de la situation économique qui posera des problèmes majeurs, en termes financiers et sociaux, aux familles réfugiées.

## Informations financières

Les besoins financiers du HCR pour son programme en République arabe syrienne s'élevaient à 117 millions de dollars E.-U. en 2011 ; cependant, 73,5 millions de dollars seulement ont été mis à disposition, en raison des ressources limitées.

Le nombre de personnes vulnérables au sein de la population réfugiée a augmenté depuis le début des troubles mais comme les ressources disponibles étaient limitées, il n'a pas été possible d'offrir une assistance financière à quelque 5 000 familles vulnérables. En outre, 20 pour cent des réfugiés qui avaient besoin de soins de santé subventionnés n'ont pu être pris en charge, du fait de la mise en place de critères d'admissibilité plus stricts.

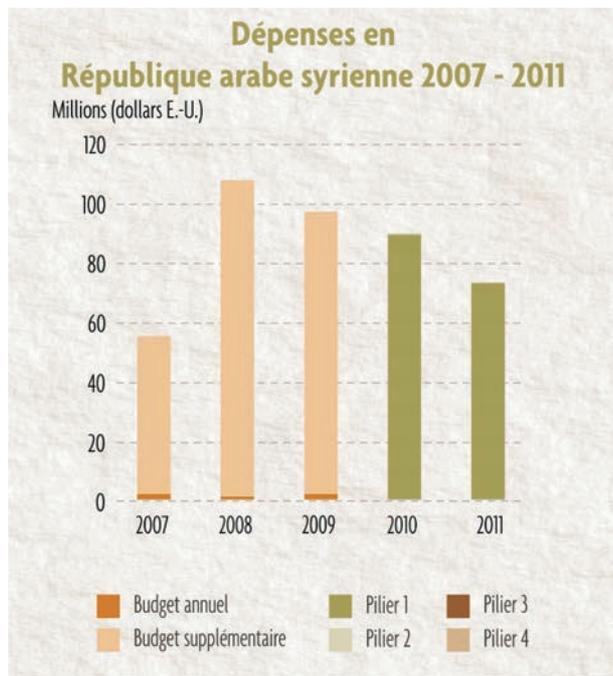
## Organisation et mise en œuvre

En République arabe syrienne, le HCR dispose de quatre bureaux, situés à Damas, Douma, Alep et Hassakah.

L'évolution rapide de la situation a eu des répercussions sur les opérations et sur la présence du personnel international. En août 2011, le Sous-Secrétaire général du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) a donné l'ordre d'évacuer les membres des familles des fonctionnaires recrutés au plan international du pays et demandé le départ de tous les fonctionnaires internationaux non indispensables. Pour atténuer l'effet de ces réductions de personnel, le HCR a intensifié ses activités de renforcement des capacités et ses mesures d'autonomisation du personnel national. Suite à la diminution des missions dans un certain nombre de zones accueillant des réfugiés, l'Organisation a cherché à entrer en contact avec les réfugiés et à les aider par d'autres moyens, consistant notamment à communiquer à l'aide de téléphones mobiles et à renforcer le programme des bénévoles chargés de mobiliser les communautés réfugiées.

## Présence du HCR en 2011

|                     |     |
|---------------------|-----|
| □ Nombre de bureaux | 4   |
| □ Effectifs totaux  | 443 |
| Internationaux      | 29  |
| Nationaux           | 149 |
| JEA                 | 1   |
| VNU                 | 12  |
| Autres              | 252 |



## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a été le chef de file de l'action interorganisations auprès des réfugiés dans le cadre du Plan d'intervention régional en faveur des réfugiés irakiens. Il a travaillé en étroite coopération avec son principal partenaire national, la Croix-Rouge arabe syrienne, qui est chargée de coordonner l'intervention auprès des réfugiés dans le pays. De fait, le vaste réseau dont ce partenaire dispose dans le pays a joué un rôle déterminant, soutenant les campagnes de vérification du HCR, les distributions alimentaires et l'enregistrement mobile des nouveaux arrivants, qui auraient sinon dû se rendre dans la capitale pour obtenir ces services. Grâce à ces services de proximité, l'Organisation a pu conserver une vue d'ensemble des conditions de vie et de la situation des réfugiés à travers le pays.

Le ministère des Affaires étrangères et des Expatriés est resté le principal interlocuteur du Haut Commissariat, qui a néanmoins poursuivi sa coopération avec d'autres ministères, en particulier le ministère des Affaires sociales et du Travail.

En 2011, le HCR avait prévu de développer sa coopération avec des acteurs nationaux dans les domaines de la protection des enfants, des femmes, des personnes handicapées et des personnes âgées. À l'issue d'évaluations et de négociations menées avec le ministère des Affaires sociales, le HCR a coopéré avec l'Organisation Al-Nada pour la promotion des femmes afin d'assurer des formations professionnelles et avec la Société syrienne pour le développement social pour améliorer les conditions de vie dans deux centres de rééducation pour mineurs. Il a également organisé, au cas par cas, le transfert de personnes vulnérables.

## Évaluation générale

Le HCR coopère avec les autorités syriennes au travers des étroites relations qu'il entretient avec le ministère des Affaires étrangères et des Expatriés, le Service de l'immigration et la Croix-Rouge arabe syrienne. L'Organisation a pu maintenir des services essentiels, offrir une protection, faciliter la mobilisation

communautaire (notamment par une assistance financière ciblée) et lutter contre l'exploitation des groupes vulnérables et les abus auxquels ils sont exposés. Elle est également parvenue à assurer les interventions psychosociales requises par des familles qui avaient perdu leurs mécanismes de survie habituels.

La progression observée dans l'élaboration du cadre législatif national de protection des réfugiés en 2010 s'est ralentie en 2011.

Le processus d'évaluation participative du HCR a progressé grâce à son projet de mobilisation communautaire, à ses groupes de discussion et à ses contacts individuels avec les réfugiés. Ces efforts ont permis au bureau de mieux comprendre l'évolution de la situation des réfugiés, leurs besoins et les défis auxquels ils étaient confrontés. Le Haut Commissariat a également maintenu la capacité de protection existante, de sorte que tous les réfugiés présents dans le pays ont pu être enregistrés à titre individuel.

Les cas de violence sexuelle et sexiste ont augmenté en 2011 en raison des troubles politiques et de leurs répercussions psychosociales, économiques et sécuritaires sur la vie des réfugiés. Le HCR a pu aider 75 pour cent des victimes identifiées.

D'une manière générale, l'Organisation a aidé à maintenir l'espace de protection disponible et à préserver l'espace opérationnel, au bénéfice de plus de 110 000 personnes réfugiées dans le pays.

## Besoins non satisfaits

- Environ 5 000 familles vulnérables n'ont pu continuer à bénéficier de l'assistance financière mensuelle destinée à aider les réfugiés à se loger.
- Quelque 20 pour cent des patients ayant besoin de soins spécialisés de toute première importance n'ont pu recevoir une aide médicale subventionnée.
- Le HCR n'a pas été en mesure de livrer une partie des équipements médicaux essentiels (dont du matériel de pointe pour laboratoire, des appareils de dialyse et des équipements de radiologie) qu'il avait prévu de livrer au ministère de la Santé afin de renforcer ses moyens.

### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

**Organismes gouvernementaux :** Assemblée générale de l'Hôpital de Damas, Bureau du Gouverneur d'Al-Hassakah, Hôpital Al Bassel, Ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**ONG :** *Acción Contra El Hambre - España*, Conseil danois pour les réfugiés, Institut Européen de Coopération et de Développement - France, Organisation Al-Nada pour la promotion des femmes, Première Urgence - Aide Médicale Internationale, Société syrienne pour le développement social

**Autres :** Croissant-Rouge arabe syrien, Patriarcat grec-orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient, Union des femmes syriennes, UNOPS

#### Partenaires opérationnels

**Organismes gouvernementaux :** Ministères de la Santé, des Affaires sociales et du Travail

**ONG :** CICM, *HELP*-Allemagne, IMC, *Mercy Corps*, *Ricerca e Cooperazione*, Terre des Hommes (Italie), Terre des Hommes (Syrie)

**Autres :** FICR, FNUAP, OIM, OMS, PAM, PNUD, UNICEF, UNRWA, VNU

## Budget, revenus et dépenses en République arabe syrienne | dollars E.-U.

|   | PILIER 1<br>Programme pour les<br>réfugiés | PILIER 2<br>Programme pour les<br>apatrides | Total              |
|---|--|---|--------------------|
| <b>BUDGET FINAL</b>   | <b>116 558 180</b>                         | <b>409 849</b>                              | <b>116 968 029</b> |
| Revenus issus des contributions                             | 12 910 502                                 | 0   | 12 910 502         |
| Autres fonds disponibles                                    | 60 367 146                                 | 249 963                                     | 60 617 109         |
| <b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>                          | <b>73 277 648</b>                          | <b>249 963</b>                              | <b>73 527 611</b>  |
| <b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>                             |  |   |                    |
| <i>Environnement de protection favorable</i>                |  |   |                    |
| Instruments régionaux et internationaux                     | 0  | 19 139                                      | 19 139             |
| Cadre juridique national                                    | 115 401                                    | 19 139                                      | 134 540            |
| Cadre administratif national                                | 0  | 19 139                                      | 19 139             |
| Politiques de migrations nationales et régionales           | 93 846                                     | 0   | 93 846             |
| Prévention de l'apatridie                                   | 0  | 19 139                                      | 19 139             |
| Coopération avec les partenaires                            | 133 037                                    | 0   | 133 037            |
| Politiques de développement national                        | 0  | 19 139                                      | 19 139             |
| Accès au territoire   | 173 987                                    | 0   | 173 987            |
| Non-refoulement   | 95 729                                     | 0   | 95 729             |
| Gestion renforcée des urgences                              | 34 048                                     | 0   | 34 048             |
| <b>Sous-total</b>   | <b>646 048</b>                             | <b>95 695</b>                               | <b>741 743</b>     |
| <i>Procédures de protection équitables</i>                  |  |   |                    |
| Enregistrement et établissement de profils                  | 1 597 525                                  | 0   | 1 597 525          |
| Détermination de statut juste et efficace                   | 1 048 549                                  | 0   | 1 048 549          |
| Regroupement familial                                       | 135 864                                    | 0   | 135 864            |
| Documents individuels                                       | 363 867                                    | 0   | 363 867            |
| Documents d'état civil                                      | 120 949                                    | 0   | 120 949            |
| <b>Sous-total</b>   | <b>3 266 754</b>                           | <b>0</b>                                    | <b>3 266 754</b>   |
| <i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>      |  |   |                    |
| Violences fondées sur l'appartenance sexuelle               | 859 057                                    | 0   | 859 057            |
| Protection des enfants                                      | 174 262                                    | 0   | 174 262            |
| Détention non arbitraire                                    | 154 359                                    | 0   | 154 359            |
| Accès aux solutions juridiques                              | 141 067                                    | 0   | 141 067            |
| <b>Sous-total</b>   | <b>1 328 745</b>                           | <b>0</b>                                    | <b>1 328 745</b>   |
| <i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>          |  |   |                    |
| Sécurité alimentaire  | 317 770                                    | 0   | 317 770            |
| Eau   | 30 017                                     | 0   | 30 017             |
| Abris et autres infrastructures                             | 357 087                                    | 0   | 357 087            |
| Articles ménagers et hygiène de base                        | 78 144                                     | 0   | 78 144             |
| Soins de santé primaire                                     | 8 463 667                                  | 0   | 8 463 667          |
| Éducation   | 3 342 196                                  | 0   | 3 342 196          |
| Services d'assainissement                                   | 44 216                                     | 0   | 44 216             |
| Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques | 31 614 668                                 | 0   | 31 614 668         |
| <b>Sous-total</b>   | <b>44 247 765</b>                          | <b>0</b>                                    | <b>44 247 765</b>  |

|  | PILIER 1<br>Programme pour les<br>réfugiés | PILIER 2<br>Programme pour les<br>apatrides | Total             |
|--|--|---|-------------------|
| <i>Autogestion et participation communautaires</i> |  |   |                   |
| Évaluation participative                           | 557 085                                    | 0   | 557 085           |
| Autogestion communautaire                          | 1 902 215                                  | 0   | 1 902 215         |
| Autosuffisance et moyens d'existence               | 1 476 600                                  | 0   | 1 476 600         |
| <b>Sous-total</b>                                  | <b>3 935 900</b>                           | <b>0</b>                                    | <b>3 935 900</b>  |
| <i>Solutions durables</i>                          |  |   |                   |
| Retour volontaire                                  | 471 835                                    | 0   | 471 835           |
| Réinstallation                                     | 1 986 386                                  | 0   | 1 986 386         |
| Réduction des cas d'apatridie                      | 0  | 55 441                                      | 55 441            |
| <b>Sous-total</b>                                  | <b>2 458 221</b>                           | <b>55 441</b>                               | <b>2 513 662</b>  |
| <i>Relations extérieures</i>                       |  |   |                   |
| Mobilisation des ressources                        | 228 613                                    | 0   | 228 613           |
| Partenariat  | 0  | 46 462                                      | 46 462            |
| Information  | 283 265                                    | 0   | 283 265           |
| <b>Sous-total</b>                                  | <b>511 878</b>                             | <b>46 462</b>                               | <b>558 340</b>    |
| <i>Logistique et appui aux opérations</i>          |  |   |                   |
| Chaîne d'approvisionnement et logistique           | 4 285 348                                  | 0   | 4 285 348         |
| Gestion et coordination des programmes             | 2 348 073                                  | 52 365                                      | 2 400 438         |
| <b>Sous-total</b>                                  | <b>6 633 421</b>                           | <b>52 365</b>                               | <b>6 685 786</b>  |
| Autres objectifs                                   | 361  | 0   | 361               |
| Solde des versements aux partenaires d'exécution   | 10 248 556                                 | 0   | 10 248 556        |
| <b>Total</b>                                       | <b>73 277 649</b>                          | <b>249 963</b>                              | <b>73 527 612</b> |